

┌ CFVU DU 17 JANVIER 2020 ┐

PARTIE – ADOPTIONS

04/ CONVENTION ENGAGEMENT CESURE

04.01 Convention engagement césure

Direction de la formation et de la vie étudiante

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 73 35 – Télécopie : + 33 (0)4 78 69 70 18

<http://www.univ-lyon2.fr>



CONVENTION D'ENGAGEMENT - TYPE

ÉTABLIE ENTRE L'UNIVERSITÉ LYON 2 ET L'ÉTUDIANT.E EN PÉRIODE DE CÉSURE

Conformément à l'article L.611-12 du Code de l'Éducation, dont le cadre est précisé par le décret n°2018-372 du 18 mai 2018, complété par la circulaire n°2019-030 du 10-4-2019 précisant les modalités de déroulement d'une période de suspension temporaire des études dite de « césure », l'Université Lyon 2 établit une convention d'engagement avec l'étudiant.e ayant été accepté.e en césure au cours de cette année.

L'étudiant.e devra la renvoyer dans un délai d'1 mois après son acceptation en césure.

Si l'étudiant.e ne respecte pas les modalités inscrites dans la présente convention, il/elle se verra refuser l'accompagnement pédagogique dont il/elle bénéficie, ainsi que des différentes modalités de valorisation.

I - IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT.E ET DE SA FORMATION À L'UNIVERSITÉ LYON 2 :

Nom :

Prénom :

N° étudiant :

Adresse électronique (*obligatoire pour le suivi de la demande*) :

Téléphone :

Formation que l'étudiant.e est autorisé.e à suivre lors de son retour de césure

Niveau de formation (*soulignez le niveau qui vous concerne*) : Licence 1 / Licence 2 / Licence 3 / Master 1 / Master 2

Mention :

Parcours :

II - RAPPELS SUR LES MODALITÉS DE SA CÉSURE :

Période de césure : Année universitaire XXXX/XXXX Semestre 1 Semestre 2

Projet(s) mis en œuvre (*rappelez rapidement le/les projet(s) mis en œuvre durant votre période de césure*) :

.....

Structure d'accueil (le cas échéant) :

Nom/Raison sociale :

Adresse :

Pays :

III - MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE VALORISATION DE L'EXPÉRIENCE DE CÉSURE :**1/ L'étudiant.e peut solliciter son/sa responsable pédagogique pendant la période de césure :**

M./Mme

Mail :

2/ Après sa période de césure, l'étudiant.e doit réaliser un bilan dont il choisira la forme :

- ➔ Entretien oral organisé par le SCUIO-IP qui vous contactera le cas échéant, à votre retour de césure
- ➔ Questionnaire en annexe 1 à la présente convention, à remplir et à retourner comme indiqué

3/ Dans le cadre de son « bilan », l'étudiant.e peut solliciter le SCUIO-IP afin de valoriser son/ses expériences de césure, ou compétences/qualités relationnelles, au sein de son Curriculum Vitae.**4/ Sur demande de l'étudiant.e auprès de son secrétariat de scolarité, les expériences menées durant la période de césure pourront figurer dans le Supplément au diplôme, :**

Exemples :

- formation dans un domaine différent ou complémentaire de son cursus
- expérience en milieu professionnel (contrat de travail/stage/bénévolat associatif)
- engagement volontaire (service civique/service volontaire européen/volontariat de solidarité internationale).

Attention ! La période de césure ne peut se substituer aux modalités d'acquisition des compétences prévues dans le cadre de la formation. À la reprise de son cursus, l'étudiant.e ne pourra faire valoir ses projets de césure pour demander une dispense de stage, de projet de fin d'études ou de l'enseignement de langue (ou tout autre enseignement).

IV - MODALITÉS DE RÉINTÉGRATION DE L'ÉTUDIANT.E DANS SON CYCLE D'ÉTUDE :

Les modalités de réintégration de l'étudiant.e au sein de la formation dans le semestre ou l'année suivant ceux validés par l'étudiant.e avant sa suspension est garantie. Cette garantie est valable quelles que soient les modalités d'accès à la formation.

L'étudiant.e doit signaler à la fin de sa période de césure à son secrétariat de scolarité son souhait de réintégrer son cursus, conformément au calendrier des inscriptions administratives.

V - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE :

La présente convention est régie exclusivement par le droit français. Tout litige non résolu par voie amiable sera soumis à la compétence du tribunal administratif de Lyon.

Elle est rédigée en deux exemplaires originaux.

Fait à Lyon, le

Le/la Vice-Président.e chargé.e de la formation et de la vie étudiante, Prénom et Nom

L'étudiant.e,
Prénom et Nom :

4/ Cette période de césure a-t-elle modifié ou enrichi votre parcours d'études et/ou votre projet professionnel?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5/ Le cas échéant, comment abordez-vous la reprise de vos études?

.....
.....
.....
.....
.....

6/ Quels conseils donneriez-vous à un.e étudiant.e préparant son projet de césure?

.....
.....
.....
.....
.....

7/ Acceptez-vous d'être contacté.e par un.e étudiant.e ayant un projet similaire au vôtre afin de lui faire part de votre expérience ?

OUI NON

Mail :

Tel :

Merci d'indiquer les mots-clés pour lesquels vous pourriez donner quelques conseils (exemple : « création d'entreprise », « Australie », « woofing », « jeune fille au pair », « obtention d'un visa », etc.) :

.....
.....
.....
.....
.....

Fait à _____, le _____

Signature de l'étudiant.e :